



# PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 25 avril 2022

### **Aide de crise pour la filière porcine : 150 000 € pour le département de la Haute-Saône**

L'inflation sur les intrants (produits fertilisants, phytosanitaires, semences et plants) et les matières premières agricoles, conjuguée à l'apparition de la peste porcine africaine en Europe (provoquant un surplus d'offre) ont provoqué un double phénomène de baisse des prix et d'augmentation des coûts impactant fortement la filière porcine.

Dans ce contexte, un dispositif d'urgence de 75 millions d'euros a été mis en œuvre en ce début d'année 2022, afin d'accompagner les exploitations en difficultés.

L'aide d'urgence, d'un montant forfaitaire de 15 000 € par exploitation (avec application de la transparence GAEC), est destinée aux exploitations porcines en fortes difficultés de trésorerie, risquant de mettre en péril la pérennité de l'activité porcine.

Pour la Haute-Saône, 9 exploitations qui ont pu bénéficier de cette aide, pour un total de 150 000 €, soit environ 13 % de l'enveloppe régionale.

Le deuxième volet du dispositif d'aides à la filière, annoncé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en janvier dernier, est mis en place par FranceAgriMer du 25 avril au 15 mai. D'un montant de 175 millions d'euros au niveau national, il vient compléter l'aide de trésorerie d'urgence, afin de faire face à l'augmentation des coûts de l'alimentation. Ce volet concerne les exploitations spécialisées dans l'élevage porcin pour au moins 20 % de leur chiffre d'affaires et élevant et possédant au moins 500 porcs (ou 200 pour les bénéficiaires de l'ICHN). Il est adossé au respect de la contractualisation mise en place dans le cadre de la loi Egalim 2, avec nécessité de présenter un contrat de vente à un abattoir par exemple. Les demandes d'aides sont à réaliser sur le site de FranceAgriMer.

#### CONTACT

Simon DEVISME  
Tél. : 03 63 37 92 20  
Mél : [simon.devisme@haute-saone.gouv.fr](mailto:simon.devisme@haute-saone.gouv.fr)

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12  
Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  